

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le mardi 08 novembre 2022, le conseil municipal de la commune nouvelle de Vermenton, sur une convocation du 03 novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de VERMENTON, sous la présidence de Jean-Dominique FRANCK, Maire de Vermenton.

Présents : Sébastien BORNOT, Aurélien COMPAROT, Thomas DEBIEF, Isabelle DELHOMME, Jean-Dominique FRANCK, Denis MAILLARD, Bérengère MARTINEZ, Patrice MONGEOT, Evelyne MORANGE, Isabelle MORIN, Fabienne MURIS-FAFIN, Catherine QUILLET, Hervé RATON, Benoît SERRIOT.

Absents excusés : Pierre GUILHAMOU, Laetitia GUILLEROT, Aurélien LEMAIRE, Cédric SCHIFFMACHER.

Absents non excusés : Béatrice MAUVAIS.

Pouvoir : Cédric SCHIFFMACHER à Bérengère MARTINEZ.

Secrétaire de séance : Isabelle DELHOMME

### *Autorisation de signature d'une «Convention relative à l'utilisation et l'aménagement des chemins et voies communales» en vue de la réalisation d'un parc solaire photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Joux-la-Ville avec la société Grenier des Essences*

Membres présents :	14	Dans le cadre du développement d'un projet de parc photovoltaïque de la société Grenier des Essences (filiale d'Innergex France), situé sur le territoire de la commune de Joux-la-Ville, le Conseil municipal est sollicité pour autoriser la signature d'une «Convention relative à l'utilisation et l'aménagement des chemins et voies communales» dont le projet a été joint à la convocation du 03/11/2022.
Suffrages exprimés :	15	
Pour :	15	
Contre :	00	
Abstention :	00	

Ce document vise à définir les conditions d'utilisation des chemins ruraux et voies communales : droits de passage, d'accès et d'enfouissement de câbles.

Ayant donné lecture de la « Convention relative à l'utilisation et l'aménagement des chemins et voies communales » de la société Grenier des Essences, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, - **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention susmentionnée avec la société Grenier des Essences.*

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Jean-Dominique FRANCK

